



COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

# AXA RENDEMENT TRIMESTRIEL 2018



➔ **TITRES DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance.

➔ **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 27 mars 2018 au 27 avril 2018 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 euros), la commercialisation de « AXA Rendement Trimestriel 2018 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 27 avril 2018, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

➔ **DURÉE MAXIMALE D'INVESTISSEMENT** : 10 ans, 1 mois et 16 jours (hors remboursement automatique anticipé). En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.

➔ **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.

➔ **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.

➔ **ISIN** : FR0013324548

➔ **PRODUIT ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE S.A.**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois dont la formule est garantie par Natixis S.A.<sup>(2)</sup>. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de l'Émetteur, et de risque de défaut de paiement, faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

**Communication à caractère publicitaire.**

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

<sup>(2)</sup> Natixis : Moody's A2 / Standard & Poor's A / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 13 mars 2018, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

## LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance « AXA Rendement Trimestriel 2018 » soit 1000 euros. Le montant remboursé est brut hors frais, hors commissions et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Annuel (TRA) est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

**Pour un investissement dans « AXA Rendement Trimestriel 2018 », vous êtes exposé pour une durée de 4 à 40 trimestres à l'évolution de l'action AXA (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : CS FP Equity)...**

**... avec un risque de perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action AXA** si la performance de l'action AXA est strictement inférieure à -40% par rapport à son cours initial à la date de constatation finale.

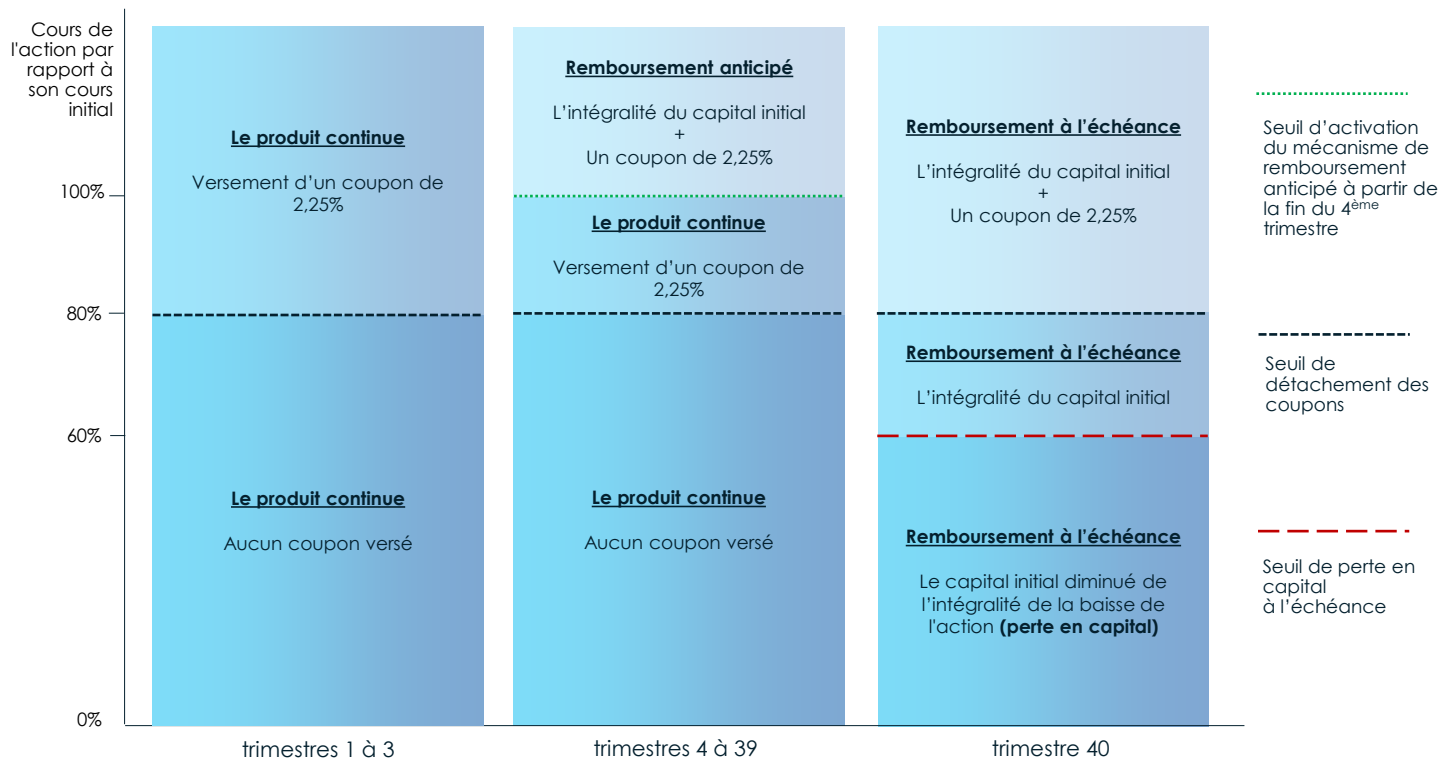
**... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du trimestre 4 à 39** si, à une date de constatation trimestrielle, la performance de l'action AXA est positive ou nulle par rapport à son cours initial.

**... avec un objectif de coupon fixe plafonné à 2,25% par trimestre** si, à une date de constatation trimestrielle, la performance de l'action AXA est supérieure ou égale à -20% par rapport à son cours initial.

**La perte en capital peut être totale si l'action AXA a une valeur nulle à la date de constatation finale. Le gain est plafonné :** afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance si l'action AXA n'enregistre pas de baisse de plus de 40% par rapport à son cours initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 8,56%<sup>(1)</sup>).

Les titres de créance « AXA Rendement Trimestriel 2018 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « AXA Rendement Trimestriel 2018 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Emetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

## SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



<sup>(1)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Emetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action AXA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT COURS INITIAL

Cours de clôture de l'action AXA le 27 avril 2018

## MÉCANISME DE PAIEMENT DES COUPONS

À chaque date de constatation trimestrielle, on compare le cours de clôture de l'action AXA à son cours initial :

**Cas favorable** : Si la performance de l'action AXA est supérieure ou égale à -20% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, à la date de paiement de coupon correspondante<sup>(1)</sup> :

Un coupon de 2,25%

**Cas défavorable** : Si la performance de l'action AXA est strictement inférieure à -20% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, à la date de paiement de coupon correspondante<sup>(1)</sup> :

Aucun coupon

## MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À l'issue des trimestres 4 à 39, aux dates de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, on observe le cours de clôture de l'action AXA :

**Si la performance de l'action AXA, à une date de constatation trimestrielle, est positive ou nulle par rapport à son cours initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement automatique anticipé correspondante<sup>(1)</sup> :**

L'intégralité du capital initial  
+  
Le coupon défini ci-dessus  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 7,81%<sup>(2)</sup>)

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 27 avril 2028 en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le cours de clôture de l'action AXA à son cours initial :

**Cas favorable** : Si la performance finale de l'action AXA est supérieure ou égale à -20% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, le 12 mai 2028 :

L'intégralité du capital initial  
+  
Le coupon défini ci-dessus  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 8,56%<sup>(2)</sup>)

**Cas médian** : Si la performance finale de l'action AXA est strictement inférieure à -20% mais supérieure ou égale à -40% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, le 12 mai 2028 :

L'intégralité du capital initial

**Cas défavorable** : Si la performance finale de l'action AXA est strictement inférieure à -40% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, le 12 mai 2028 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'action AXA  
(constatée entre le 27 avril 2018 et le 27 avril 2028)  
  
L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale, égale à la baisse enregistrée par l'action AXA

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action AXA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

### AVANTAGES

- Chaque trimestre, l'investisseur peut recevoir un coupon de 2,25% dès lors que la performance de l'action AXA est supérieure ou égale à -20% par rapport à son cours initial.
- À l'issue des trimestres 4 à 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle la performance de l'action AXA est positive ou nulle par rapport à son cours initial, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial majorée du coupon trimestriel de 2,25%.
- Sinon, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si, à la date de constatation finale, la performance de l'action AXA est supérieure ou égale à -40% par rapport à son cours initial, l'investisseur récupère l'intégralité du capital initialement investi. Le capital n'est donc exposé à un risque de perte à l'échéance que si la performance finale de l'action AXA est strictement inférieure à -40% par rapport à son cours initial.

### INCONVÉNIENTS

- « AXA Rendement Trimestriel 2018 » présente **un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la date de constatation finale, l'action AXA enregistre une baisse supérieure à 40% par rapport à son cours initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 trimestres à 40 trimestres à compter de la date de constatation initiale.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action AXA, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 2,25% par trimestre (soit un Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 8,56%<sup>(1)</sup>).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action AXA. La performance de l'action AXA est en effet calculée sans réinvestissement des dividendes distribués, ce qui est moins favorable à l'investisseur.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions.
- Le rendement de « AXA Rendement Trimestriel 2018 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'action AXA autour des seuils de -40% et de -20% par rapport à son cours initial.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (performance de l'action toujours inférieure à -20% par rapport à son cours observé à la date de constatation initiale), aucun coupon ne sera versé.

### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

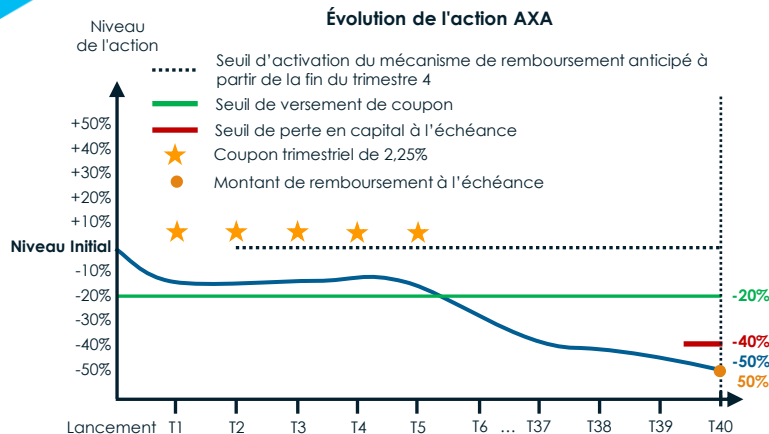
- **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'action AXA.
- **Risque de contrepartie** : Le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation, le 27 mars 2018. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription à AXA Rendement Trimestriel 2018.

<sup>(1)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action AXA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

**SCÉNARIO DÉFAVORABLE :** À la date de constatation finale, la performance de l'action AXA est strictement inférieure à -40% par rapport à son cours initial



À chaque fin de trimestre 1 à 5, la performance de l'action AXA est négative mais supérieure à -20% par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé mais le produit verse un coupon de 2,25% à l'issue de chacun des trimestres.

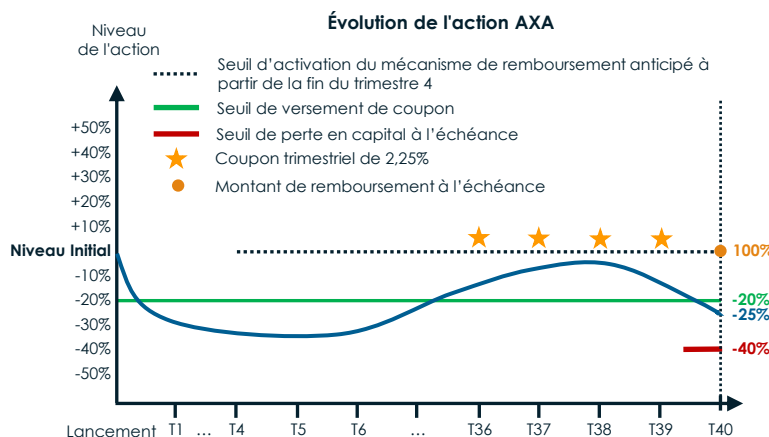
À chaque fin de trimestre 6 à 39, la performance de l'action AXA est strictement inférieure à -20% par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon.

À la date de constatation finale, l'action AXA enregistre une performance inférieure à -40% par rapport à son cours initial (-50% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action, soit 50% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -6,43%<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -7,60%<sup>(1)</sup>, pour un investissement direct dans l'action AXA.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital**, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

**SCÉNARIO MÉDIAN :** À la date de constatation finale, la performance de l'action AXA est strictement inférieure à -20% mais supérieure ou égale à -40% par rapport à son cours initial



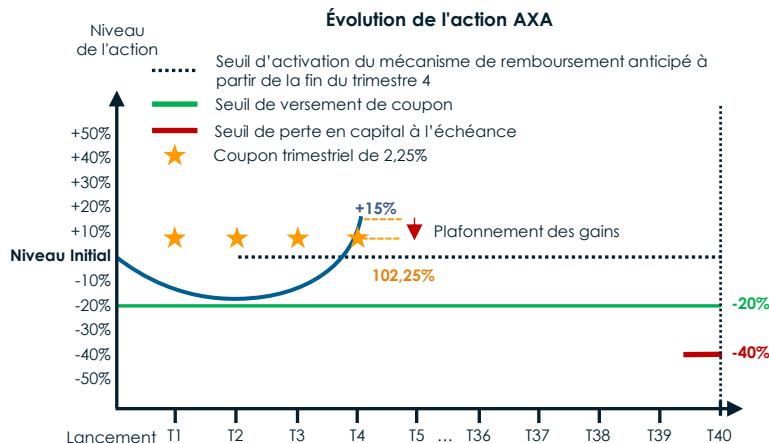
À chaque fin de trimestre 1 à 35, la performance de l'action AXA est inférieure à -20% par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon.

À chaque fin de trimestre 36 à 39, la performance de l'action AXA est négative mais supérieure à -20% par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc toujours pas activé mais le produit verse un coupon de 2,25% à l'issue de chacun de ces trimestres.

À la date de constatation finale, l'action AXA enregistre une performance inférieure à -20% mais supérieure à -40% par rapport à son cours initial (-25% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -0,06%<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -3,79%<sup>(1)</sup> pour un investissement direct dans l'action AXA, du fait du mécanisme de remboursement de « AXA Rendement Trimestriel 2018 ».

**SCÉNARIO FAVORABLE :** Dès la première date de constatation trimestrielle du remboursement automatique anticipé, la performance de l'action AXA est positive ou nulle par rapport à son cours initial



À chaque fin de trimestre 1 à 3, la performance de l'action AXA est supérieure à -20% par rapport à son cours initial. Le produit verse un coupon de 2,25% à l'issue de chacun de ces trimestres.

Dès la fin du trimestre 4, à la date de constatation trimestrielle correspondante, la performance de l'action AXA est positive par rapport à son cours initial (+15% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un coupon de 2,25% au titre du trimestre écoulé.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 7,81%<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel Net de 13,14%<sup>(1)</sup> pour un investissement direct dans l'action AXA, du fait du mécanisme de **Plafonnement des gains à 2,25% par trimestre**.

LE RENDEMENT DU PRODUIT « AXA RENDEMENT TRIMESTRIEL 2018 » À L'ÉCHÉANCE EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DE LA PERFORMANCE DE L'ACTION AXA AUTOUR DES SEUILS DE -40% ET DE -20% PAR RAPPORT À SON COURS INITIAL.

<sup>(1)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres, Taux de Rendement Annuel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action AXA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## ZOOM SUR L'ACTION

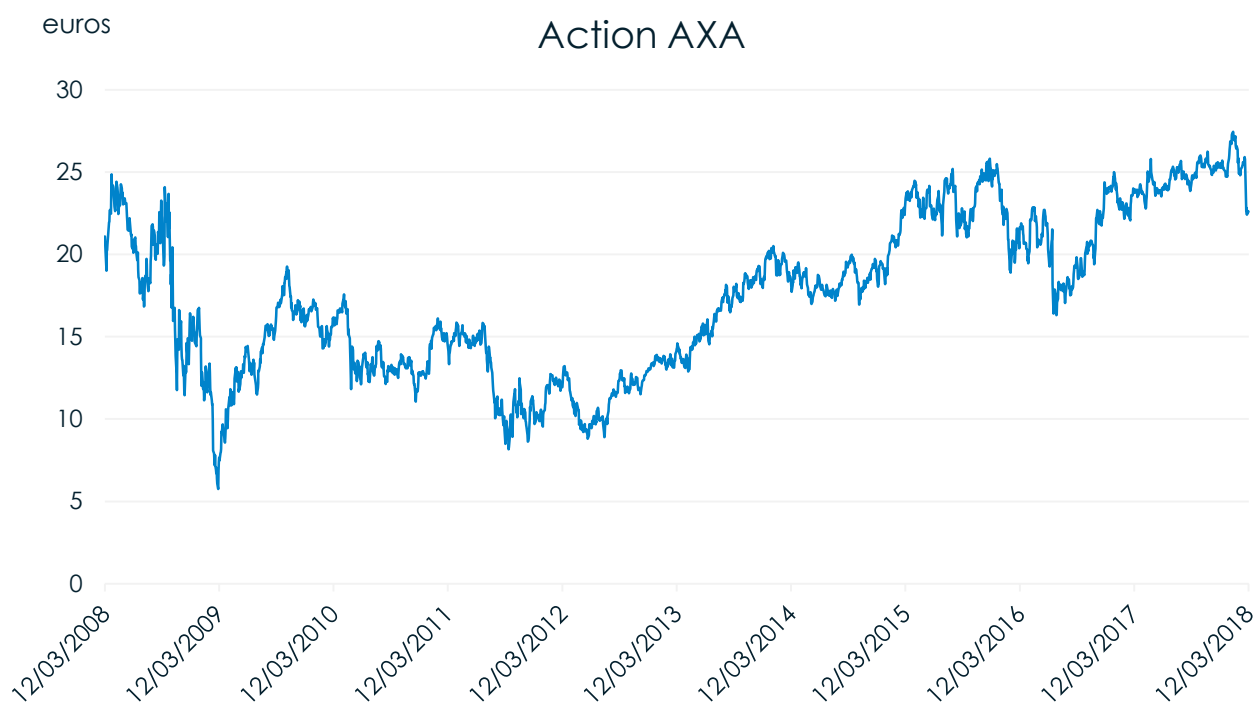
AXA SA est une compagnie d'assurance qui fournit également des services financiers. La société offre des produits d'assurances vie et non vie, d'épargne et de retraite ainsi que des services de gestion d'actifs. Axa est présente sur les marchés domestiques et internationaux.

Date de création de l'entreprise	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Notation Fitch
1985	Assurance	A	A2	A

CA 2016 (en M€)	CA 2015 (en M€)	Résultat net GAAP 2016 (en M€)	Résultat net GAAP 2015 (en M€)	Dette Nette 2016 (en M€)	Capitaux Propres (en M€)
121 589	110 749	5 829	5 617	-14 193	75 880

Source : Bloomberg le 13 mars 2018

## EVOLUTION DE L'ACTION ENTRE LE 12 MARS 2008 ET LE 12 MARS 2018



Source : Bloomberg le 13 mars 2018

Performances au 12/03/2018	1 an	5 ans	10 ans
Action AXA	-5,54%	+58,41%	+7,16%

Source : Bloomberg le 13 mars 2018

## CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Natixis, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance présentent un risque de perte en capital).
GARANT DE LA FORMULE	Natixis S.A. <sup>(1)</sup>
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
SOUS-JACENT	Action AXA ( <b>dividendes non réinvestis</b> ; code Bloomberg : CS FP Equity)
DEVISE	Euro (€)
VALEUR NOMINALE	1 000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
PRIX D'ÉMISSION	99,98% de la Valeur nominale
DATE D'ÉMISSION	27/03/2018
MONTANT D'ÉMISSION	30 000 000 euros
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du <b>27/03/2018</b> au <b>27/04/2018 (inclus)</b> . Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « AXA Rendement Trimestriel 2018 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 27/04/2018, ce dont vous serez informé, le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance</b>
PRIX D'ACHAT	Du 27/03/2018 au 27/04/2018, la valeur de marché du Titre de créance progressera régulièrement de 99,98% à 100% selon un taux annualisé de 0,20% (voir Conditions Définitives pour plus de précisions).
DATE DE CONSTATATION INITIALE	27/04/2018
DATE DE CONSTATATION FINALE	27/04/2028
DATE D'ÉCHÉANCE	12/05/2028 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
DATE DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	27/07/2018, 29/10/2018, 28/01/2019, 28/04/2019, 29/07/2019, 28/10/2019, 27/01/2020, 27/04/2020, 27/07/2020, 27/10/2020, 27/01/2021, 27/04/2021, 27/07/2021, 27/10/2021, 27/01/2022, 27/04/2022, 27/07/2022, 27/10/2022, 27/01/2023, 27/04/2023, 27/07/2023, 27/10/2023, 29/01/2024, 29/04/2024, 29/07/2024, 28/10/2024, 27/01/2025, 28/04/2025, 28/07/2025, 27/10/2025, 27/01/2026, 27/04/2026, 27/07/2026, 27/10/2026, 27/01/2027, 27/04/2027, 27/07/2027, 27/10/2027, 27/01/2028, 27/04/2028 (finale).
DATES DE PAIEMENT ÉVENTUEL DES COUPONS	13/08/2018, 13/11/2018, 12/02/2019, 14/05/2019, 13/08/2019, 12/11/2019, 11/02/2020, 12/05/2020, 11/08/2020, 11/11/2020, 11/02/2021, 12/05/2021, 11/08/2021, 11/11/2021, 11/02/2022, 12/05/2022, 11/08/2022, 11/11/2022, 13/02/2023, 12/05/2023, 11/08/2023, 13/11/2023, 13/02/2024, 14/05/2024, 13/08/2024, 12/11/2024, 11/02/2025, 13/05/2025, 12/08/2025, 11/11/2025, 11/02/2026, 12/05/2026, 11/08/2026, 11/11/2026, 11/02/2027, 12/05/2027, 11/08/2027, 11/11/2027, 11/02/2028.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ÉVENTUEL	14/05/2019, 13/08/2019, 12/11/2019, 11/02/2020, 12/05/2020, 11/08/2020, 11/11/2020, 11/02/2021, 12/05/2021, 11/08/2021, 11/11/2021, 11/02/2022, 12/05/2022, 11/08/2022, 11/11/2022, 13/02/2023, 12/05/2023, 11/08/2023, 13/11/2023, 13/02/2024, 14/05/2024, 13/05/2025, 12/08/2025, 11/11/2025, 11/02/2026, 12/05/2026, 11/08/2026, 11/11/2026, 11/02/2027, 12/05/2027, 11/08/2027, 11/11/2027, 11/02/2028.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	100% du cours de clôture de l'action AXA le 27/04/2018.
BARRIÈRE DE VERSEMENT DES COUPONS	80% du cours de clôture de l'action AXA le 27/04/2018.
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	60% du cours de clôture de l'action AXA le 27/04/2018.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Natixis paiera aux distributeurs une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,00% TTC du montant de l'émission. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Pricing Partners tous les 15 jours. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis
COTATION	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).
OFFRE AU PUBLIC EN FRANCE	Oui.
PUBLICATION DE LA VALORISATION	Sixtelekurs, Reuters et Bloomberg cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00% <sup>(2)</sup> .
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts <sup>(2)</sup> .
CODE ISIN	FR0013324548

<sup>(1)</sup> Natixis : Moody's A2 / Standard & Poor's A / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 13 mars 2018, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

<sup>(2)</sup> Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

## AVERTISSEMENTS

Le présent document est à caractère publicitaire.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Equitim qui commercialise le titre de créance AXA Rendement Trimestriel 2018.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives de AXA Rendement Trimestriel 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. AXA Rendement Trimestriel 2018 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

### Informations importantes

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 23 mars 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).